

Affaire suivie par : Véronique ALBERTI

NOTE D'INFORMATION

Objet:

Modalités de paiement

PJ: mandat de prélèvement SEPA

Envoi par courriel

MOISENAY, le 06 juin 2023

Madame, Monsieur

Afin d'anticiper sur une prochaine généralisation de la facturation électronique, ainsi que de faciliter vos démarches, le syndicat souhaite privilégier le prélèvement automatique en ce qui concerne les factures de restauration scolaire et de garderie.

Pour cela, il vous suffit de nous retourner simplement l'autorisation de prélèvement (pièce jointe) complétée et signée, accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire. Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture.

Le prélèvement automatique est en effet, un moyen de paiement :

- SÛR : Vous n'avez plus de courrier à envoyer. Vous êtes assuré de régler votre facture à la date d'échéance indiquée sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent. Vous n'avez aucune démarche à effectuer.
- SIMPLE : Votre facture vous est adressée comme par le passé. Vous connaîtrez à l'avance la date et le montant exact du prélèvement. Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.
- **SOUPLE** : Si vous changez de compte ou d'agence bancaire, il vous suffit de nous transmettre votre nouveau RIB et de compléter une nouvelle demande de prélèvement automatique.

Bien évidemment, il vous est toujours possible de payer vos factures :

- Soit par carte bancaire ou par prélèvement en ligne avec PAYFIP via le lien suivant : https://www.payfip.gouv.fr/tpa/accueilportail.web. Munissez-vous de l'identifiant collectivité suivant : 020885
- Soit chez un buraliste-partenaire agréé dont vous trouverez les coordonnées en cliquant sur le lien suivant : https://www.impots.gouv.fr/paiement-de-proximite, en espèces dans la limite de 300 € ou par carte bancaire.

Le paiement par chèque reste toutefois accepté en joignant le taon de paiement qui figure en bas de l'avis de sommes à payer, le tout au centre d'encaissement dont l'adresse figure sur le talon de paiement dans l'enveloppe prévue à cet effet. Si vous n'avez plus le talon de paiement, vous pouvez envoyer votre chèque au service de Gestion Comptable de Melun

En espérant que cette nouvelle proposition de règlement recueillera votre adhésion, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Mairie – Rue de la Boucle 77950 – MOISENAY Tel. 01.64.81.21.02

Courriel: contact@sirp-msgl.fr

La Présidente, Geneviève VAR

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type	de	contrat	

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (NOM DU CREANCIER) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (NOM DU CREANCIER).

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR XX ZZZ NNNNNN

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER			
Nom, prénom :	Nom :			
Adresse:	Advagage			
	Adresse :			
Code postal :	Code postal :			
Ville:	Ville :			
Pays:	Pays :			
DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER				
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN	I) IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)			
Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Y				
Paiement ponctuel Y				
Signé à :	Signature :			
Le (JJ/MM/AAAA) :				
	JEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME			
ET LE CAS ECHEANT):				
Nom du tiers débiteur :				

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel:

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par (NOM DU CREANCIER). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec (NOM DU CREANCIER).

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.